



Martine Cerf – Le Choix – Manifestation du 2 avril 2022

Liberté et fin de vie

EGALE est l'acronyme de Égalité Laïcité Europe. En notre qualité d'association laïque, nous sommes tout particulièrement attachés au droit fondamental qu'est la liberté de conscience.

En 1789 naissait la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Son article premier proclamait comme premier droit : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Cette déclaration est aujourd'hui annexée à la constitution de 1958. Cela signifie que toutes nos lois sont tenues de respecter le principe selon lequel chaque citoyen doit jouir de sa liberté et de sa capacité de décision.

La déclaration universelle des droits humains de l'ONU de 1948 reprendra quasiment les mêmes termes : « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Lorsqu'ils analysent ce que signifie cette notion de liberté, Mario Bettati et Olivier Duhamel¹ écrivent : « la liberté – autonomie interdit aux gouvernants de s'immiscer dans la sphère individuelle de chacun ». On ne peut mieux dire que chacun doit être considéré comme un être digne et conscient, capable de décider pour lui-même.

Pourtant c'est bien à un déni de cette capacité de décision, de cette autonomie individuelle que nous assistons. Dans la pratique, pour notre fin de vie, nous sommes sommés de trouver les mesures de la loi Claeys Leonetti suffisantes et de nous contenter de soins palliatifs, quand nous pouvons y avoir accès. Nous sommes sommés d'accepter une fin de vie qui ne correspond en rien à notre conception de la dignité humaine et qui, à la souffrance physique ajoute l'humiliation de se voir amoindri.

Depuis le vote de cette loi, les gouvernants feignent de considérer la question comme réglée et refusent d'entamer un vrai débat sur la fin de vie, qui soit respectueux de l'opinion des citoyens. Ils récusent la liberté de chacun de pouvoir décider pour lui-même, à rebours de ce que demande l'opinion publique.

¹ La déclaration universelle des droits de l'homme, Folio, 1998

Depuis des années les discussions sur la fin de vie ignorent superbement ce que la Constitution implique et continuent de porter l'interrogation sur la question de nous octroyer ou non la liberté de choix pour notre fin de vie. **On se trompe de débat**, puisque cette liberté, nous l'avons déjà constitutionnellement ! Le seul débat légitime devrait porter sur **les conditions éthiques** dans lesquelles cette liberté doit s'exercer.

On trouve la même dérive chez nos parlementaires. Combien de fois n'avons-nous pas entendu à l'Assemblée nationale ou au Sénat des élus s'interroger sur l'opportunité d'octroyer aux citoyens la liberté de choisir leur fin de vie ? De quel droit entend-t-on limiter une liberté individuelle qui ne concerne que la personne en cause, alors qu'on l'a déclarée constitutionnellement libre ?

Oui, il appartient à chacun de décider ce qu'est sa conception d'une vie digne pour lui-même. À chacun de décider à quel moment sa vie avec la maladie n'est plus digne et de partir pour ne pas vivre ces moments. Chacun d'entre nous a sa conception d'une vie digne pour lui-même et il revient à la société de respecter cette conviction individuelle.

Le débat doit s'exercer dans le domaine politique et celui-là seulement. Dans la république laïque, les dogmes et injonctions religieuses comme l'interdiction du suicide, n'ont pas le droit de s'imposer dans le débat politique. C'est par la réflexion à partir de l'expérience, l'analyse rationnelle des situations, la fraternité avec ceux qui souffrent, le devoir de répondre à la demande explicite et réitérée de ceux qui abordent leur fin de vie, que doit être mené le débat politique. C'est cela qu'institue le principe même de la séparation des Églises et de l'État.

En avril, un ou une présidente de la République sera élu ou réélu. Il ou elle devra prendre en compte la demande de l'immense majorité des citoyens. 94% des Français approuvent le recours à l'euthanasie dans des cas de souffrances extrêmes et incurables. On ne peut pas continuer à l'ignorer.

En juin, nous élirons de nouveaux députés, pour nous représenter. Comment pourraient-ils prétendre parler en notre nom s'ils refusent d'accéder à ce que demandent 94 % des citoyens ?

C'est pour le leur rappeler que nous nous réunissons aujourd'hui et que nous demandons instamment que cette question soit à nouveau débattue au Parlement et que les citoyens soient entendus pour que nous ne soyons plus jamais témoins des souffrances physiques et morales de proches qui demandent en vain qu'on les aide à partir plus vite ou que nous ne vivions pas nous-même cette épreuve inhumaine.